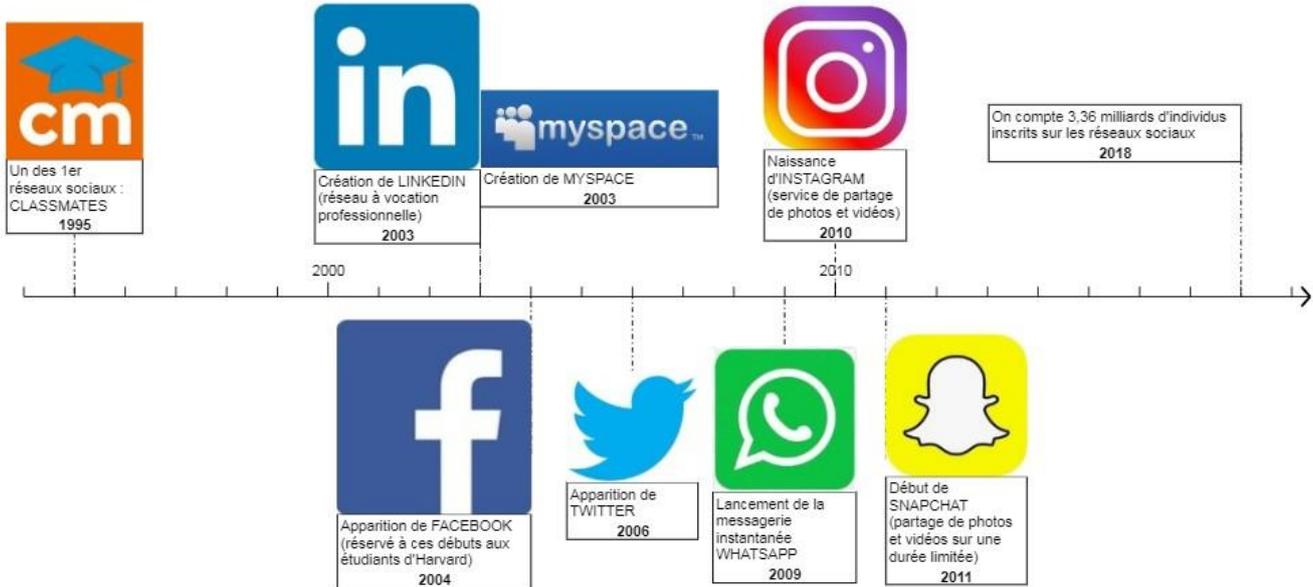




Les réseaux sociaux

Repères historiques



Les réseaux sociaux existants

Réseau social : service web permettant aux individus de construire un profil public par une combinaison de contenu et d'articuler ce profil avec d'autres.

Réseau	Utilisateurs (France)	Principe	Fonctionnalités
Facebook	33 millions	Principal réseau social pour être en contact et échanger avec son entourage	- Partage de contenu avec ses amis (photos, publications) - Discussion en ligne - Création de Pages pour référencer son activité
Instagram	9,8 millions	Partager des photos et des vidéos (Application uniquement)	- Publication de contenu sur son compte (photos et vidéos) - Suivi et interaction avec les autres utilisateurs
Snapchat	8 millions	Echanger des photos et des vidéos éphémères et en direct (Application uniquement)	- Création de « story » : ensemble de photos / vidéos, de 10 secondes max., prises en direct, disponibles pendant 24h et consultables par l'ensemble de vos contacts.
YouTube	24 millions	Poster et regarder des vidéos	- Créer une chaîne Youtube - Suivre la chaîne d'autres personnes
Twitter	12 millions	Suivre l'actualité et les acteurs influents de son secteur	- Partage de statuts, les « tweets », avec ses abonnés - Suivre les tweets de son réseau
LinkedIn	9,6 millions	Développer ses contacts professionnels	- Construction de son profil professionnel en ligne - Création d'un réseau
Google +	10 millions	Être visible sur Google	- Partage de contenu avec ses contacts - Présentation de son activité - Plateforme de chat vidéo

Modèle économique

Plateforme freemium

Produit d'appel gratuit avec des options payantes permettant une plus grande facilité d'utilisation.
Ex : LinkedIn ou Skype

Plateforme gratuite

Les revenus proviennent dans ces cas de :

- La **publicité ciblée**
- La revente de **données personnelles**
- La vente d'**espaces publicitaires**

Ex : Facebook ou Twitter

Evolution des revenus de facebook en millions



Identité numérique et e-réputation



L'**identité numérique** est l'ensemble des informations que l'on peut trouver sur le web (et notamment les réseaux sociaux) à propos d'une personne.

Cette identité peut être construite selon les choix de l'utilisateur ou subie par les publications des autres internautes. Elle a une influence sur la **e-réputation** : façon dont les internautes peuvent percevoir une personne.

Celle-ci peut être protégée par :

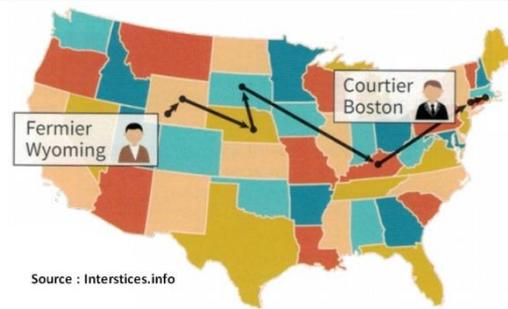
- L'**utilisateur** et les différents paramétrages de ses comptes et la sécurité de son authentification,
- La **CNIL** qui assure la protection des données personnelles.

Notion de « petit monde » : expérience de Milgram

La notion de « **petit monde** » est l'hypothèse que chacun puisse être relié à n'importe quel autre individu par une courte chaîne de relations sociales.

L'expérience du petit monde, conduite en 1967 par le psychosociologue **Stanley Milgram** a établi le concept de « **6 degrés de séparation** ». celui-ci indique que deux personnes choisies au hasard parmi les citoyens américains, sont reliées en moyenne par une chaîne de six relations (voir image ci-contre).

Les réseaux sociaux facilitant les connexions entre les individus, le degré de séparation serait réduit à 4, voire à 3 pour deux personnes d'un même pays.



Les graphes



Les relations entre différents individus ayant créé leur profil sur un réseau social, peuvent se représenter comme un **graphe** ci-contre.

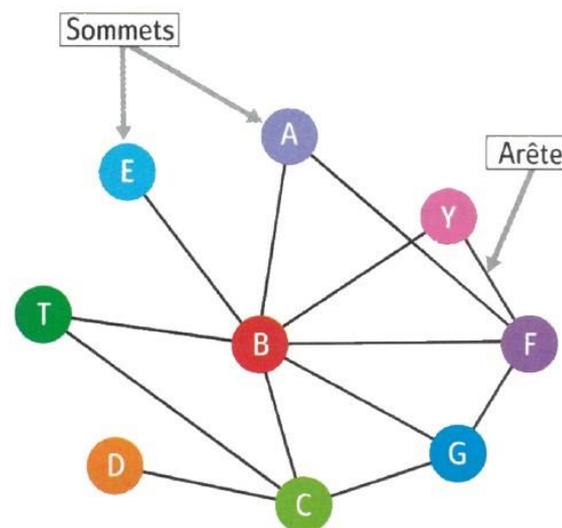
Le lien entre 2 personnes indique qu'ils sont « amis » sur ce réseau.

Exemple :
le degré de séparation entre Maria et François est de 6.

Les réseaux sociaux peuvent donc être représentés sous la forme de **graphes mathématiques**. Ils contiennent différentes caractéristiques :

- **la relation (arête)** : orientée ou non orientée selon si elle est dans un sens ou réciproque
- **l'écartement d'un sommet** : distance maximale existant entre ce sommet et les autres sommets du graphe
- **le diamètre du graphe** : distance maximale entre deux sommets du graphe.
- **le centre du graphe** : sommet dont l'écartement est minimal
- **le rayon d'un graphe** : écartement depuis son centre

Ces graphes permettent de déterminer par exemple la popularité d'un individu et d'établir des **leaders** ou **influenceurs**.



Cyberviolence

La **cyberviolence** (ou **cyber-harcèlement**) est défini comme « un acte agressif, intentionnel, perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule ».

Elle peut prendre plusieurs formes telles que :

- **l'exclusion** : exclusion d'une personne d'un regroupement social en ligne, la personne exclue peut faire l'objet de moqueries.
- **le flaming** : envoi de messages violents, insultants ou menaçants à destination d'une ou plusieurs personnes
- **le dénigrement** : décrédibilisation d'une personne en portant atteinte à son image, à sa réputation
- **l'usurpation d'identité** : appropriation de l'identité de quelqu'un en accédant à sa messagerie ou à son profil, à se faire passer pour lui pour envoyer des messages insultants à une autre personne
- **l'outing** : divulgation d'informations intimes et/ou confidentielles sur une personne
- **le happy slapping** : action de filmer, le plus souvent à l'aide d'un smartphone, une scène de violence subie par une personne et à diffuser la vidéo en ligne
- **le sexting** : envoi de textos, de photos ou de vidéos à caractère sexuel dans le but de séduire son/sa partenaire et mise en ligne par un tiers malveillant cherchant à nuire à cette personne

Extrait de l'article 222-33-2-2 du code pénal :
« Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail. »

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE

3020 Service & appel gratuits

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)



#NonAuHarcèlement
education.gouv.fr/nonauharcèlement

